



COMMUNE DE VERT-EN-DROUAIS

☎ 02 37 82 91 01 - Fax 02 37 82 83 75
Email : mairie@vert-en-drouais.fr
Site Internet : www.vert-en-drouais.fr

Arrêté n°2026/010

**ARRETE DE REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
INTERVENTIONS PONCTUELLES SUR LES RESEAUX
D'EAUX USEES, D'EAUX PLUVIALES
DU GROUPEMENT IRH Ingénieur Conseil –
AMODIAG – CORRELANE – OTECH - DRIVTEC**

**ARRETE PERMANENT
DU 1^{ER} MAI 2026 AU 30 AVRIL 2028**

Le Maire de la Commune de VERT-EN-DROUAIS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu le décret du 23 février 1960,
Vu le décret interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et textes qui l'ont complété ou modifié,
Vu la demande de permission de voirie formulée par le Groupement IRH Ingénieur Conseil – AMODIAG – OTECH – CORRELANE – DRIVTECH, en date du 01 avril 2026,
Considérant que L'Agglo du Pays de Dreux a attribué au groupement IRH Ingénieur Conseil – AMODIAG – OTECH – CORRELANE – DRIVTECH la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement sur les ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les 81 communes de l'Agglomération,

ARRETONS

Article 1 : Le groupement IRH Ingénieur Conseil – AMODIAG – OTECH – CORRELANE – DRIVTECH est autorisé à interrompre la circulation ou à restreindre le stationnement des véhicules sur les trottoirs, parkings ou voiries publiques du territoire de la commune de Vert-en-Drouais, pour y effectuer des interventions ponctuelles afin d'inspecter les réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales : ouverture et fermeture de regards, pose d'appareils débitométriques, curage, inspection télévisuelle ITV des réseaux et levés géométriques,

Les véhicules poids lourds du groupement IRH Ingénieur Conseil – AMODIAG – OTECH – CORRELANE – DRIVTECH sont autorisés à circuler sur les voies communales interdites aux poids lourds, pour y réaliser des interventions ponctuelles sur les ouvrages et les réseaux d'assainissement.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le groupement IRH Ingénieur Conseil – AMODIAG – OTECH – CORRELANE – DRIVTECH.

Article 3 : Le Maire, Monsieur le commandant du Groupement de Gendarmerie, Monsieur le Président de l'Agglomération du Pays de Dreux, Monsieur le Responsable du Groupement IRH Ingénieur Conseil – AMODIAG – OTECH – CORRELANE – DRIVTECH et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vert-en-Drouais, le 20 avril 2026
Le Maire,
Evelyne DELAPLACE

